



Mobilisation des habitants dans les projets et participation des parents aux services

Intervention de Françoise Brochet,
déléguée Développement Rural Acep

Lors de la conférence-débat « Nouvelles intercommunalités et développement des services enfance-famille : vers des politiques familiales locales ? »
Familiales Rurales - Réseau Rural Français - le vendredi 24 janvier 2014

Aujourd'hui et depuis de nombreuses années, on parle de démarche participative, de « pouvoir d'agir », de citoyenneté, de concertation.

De très nombreux mouvements se sont retrouvés depuis plus d'un an (notamment au travers de l'appel de **Michel Dinet**¹, du *Collectif des Associations citoyennes* et de *Pouvoir d'Agir*) pour faire entendre leur voix auprès des pouvoirs publics et notamment faire intégrer la place des habitants dans l'acte III de la décentralisation.

La démarche participative est un enjeu essentiel dans les processus de développement local. En France, ces notions sont issues des premières actions de développement rural (années 70) et puis ce fut la LOADDT² de 1999, dite loi Voynet avec les conseils de développement.

Faire sortir un territoire de sa fragilité économique, sociale ou dynamiser un territoire requiert la contribution et la mobilisation active des habitants qui souhaitent rendre la vie plus agréable ou meilleure (maintien de la population, de l'école, des commerces, des artisans...). Les habitants sont particulièrement bien placés pour savoir ce qui est bon, ce qui est nécessaire pour eux, leurs familles, leurs enfants, leurs personnes âgées. La prise en compte des propositions et des avis des habitants n'est pas une gageure (pour les élus, les administrations), à condition de faire tomber les représentations, les préjugés.

Associer les familles, les parents dans les services qui les concernent est une plus-value en termes de qualité de service, nous le verrons plus loin.

¹ Lire la lettre de Michel Dinet à François Hollande : <http://www.associations-citoyennes.net/?p=2680>

² La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires/LOADDT (dite loi Voynet) a été votée le 25 juin 1999. Elle vise à favoriser l'égalité des chances entre les territoires. La loi rappelle que les citoyens doivent être associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement du territoire ainsi qu'à l'évaluation des projets qui en découlent, qu'ils se situent au niveau des "pays" ou des "agglomérations". La LOADDT instaure un nouvel état d'esprit en reconnaissant la notion de développement local. Elle introduit l'information de la population, le débat et la formulation de propositions, et elle appelle à une pédagogie de l'animation pour mobiliser habitants, acteurs organisés et partenaires.

Quelques éléments de définition et de concepts :

Participation : c'est « prendre part ». C'est-à-dire se sentir concerné par le résultat du travail commun, y apporter ses connaissances et son expérience en reconnaissant qu'on est un parmi d'autres et que le produit de ce travail sera la résultante des apports de chacun.

Mobilisation : cela correspond à la mise en action des acteurs et des habitants d'un territoire dans l'objectif de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique locale, d'un projet particulier.

Démocratie participative : c'est l'association à la réflexion et aux choix politiques des personnes non élues et ne faisant pas partie des sphères professionnelles et administratives.

Il y a plusieurs degrés :

- **La communication ou information descendante** des pouvoirs publics (administrations, élus) vers les habitants sur les décisions qui vont être prises (1^{er} degré assez faible) ;
- **La consultation pour recueillir des avis** censés servir à éclairer la décision des élus (2^e degré) ;
- **La participation, comme information ascendante** des habitants vers le pouvoir politique, administratif, à ces derniers de porter attention à la parole des habitants³.

J'aborderai donc mon exposé en deux temps, autour de deux questions :

- **Tout d'abord, la question de la mobilisation et de la participation des habitants dans un territoire afin qu'ils deviennent acteurs dans les projets.**
- **Ensuite, la participation des parents dans les services et particulièrement les services à l'enfance.**

³ En référence aux travaux de Paul Fuchs, chef de projet IRADIE

1) Participation – mobilisation : une démarche d'accompagnement

Pourquoi cette participation, quels en sont les enjeux ? La participation n'a d'intérêt que comme participation à la décision (nous le verrons à la fois dans le cadre des territoires, des projets ou des services).

Les objectifs sous-jacents :

- **Susciter le lien social**, rompre l'isolement des personnes, développer la solidarité, le vivre ensemble ;
- **Faire évoluer la vie civique et démocratique**, complémentaire à la démocratie représentative ;
- **Améliorer l'efficacité de la gestion publique** en prenant en compte l'avis des habitants pour une meilleure acceptation de la décision ;
- **Rompre avec l'attitude de consommériste** des usagers, notamment en ce qui concerne les services en les rendant acteurs-responsables ;
- **Permettre à chaque individu de changer, d'être valorisé**, de reprendre confiance en soi, d'acquérir une meilleure dignité, fierté, un développement personnel et ceci est particulièrement fort pour les personnes les plus exclus, isolés ou stigmatisés : c'est un facteur d'intégration.

Il est nécessaire de créer les conditions favorables pour que cette participation émerge et qu'elle perdure. Pour que les habitants s'investissent durablement, il faut qu'ils aient du poids dans les prises de décision.

Les étapes d'une démarche participative⁴ :

- ✓ **1^{ère} Étape** : Émergence de l'action « je désire, j'ambitionne, je constate »...
- ✓ **2^e Étape** : Prise de conscience collective « Et si nous faisons quelque chose »..., dans un lieu efficace, avec nos voisins...
- ✓ **3^e Étape** : Motivation par une analyse de la situation « nous voulons et devons agir » - Comprendre le pourquoi / les valeurs.
- ✓ **4^e Étape** : Mobilisation pour le choix de la meilleure solution « Nous décidons de notre propre solution à mettre en œuvre... »
- ✓ **5^e Étape** : Action libératrice « Nous avons réussi. L'union fait la force. »

Pour qu'un individu puisse bouger, s'impliquer, il a besoin

- d'être reconnu,
- d'être en relation avec d'autres,
- de voir ses idées, son projet réussir,
- cela dans un cadre clair, des ressources, une temporalité définie.

Comment accompagner la mobilisation, la participation ? Il s'agit d'une démarche qui ne sera

pas la même en fonction des territoires et des groupes d'habitants qui les composent mais on peut énumérer quelques notions repères pour réussir :

- **Le collectif** : seul, c'est difficile de bouger, à plusieurs c'est plus facile. Il s'agit de **donner une dimension collective à tout projet, à toute action**. Cela permet à tout individu de changer, d'évoluer grâce et au sein du groupe. C'est par l'articulation des désirs et des ambitions individuelles que se construisent une conscience, une pensée collective et un projet collectif.

« Je voudrais juste témoigner d'une rencontre que j'ai eu avec des travailleurs sociaux qui animaient les réseaux REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents). Ils se réunissaient principalement entre travailleurs sociaux et socioprofessionnels. À ma question « pourquoi n'associez pas-vous pas les parents ? », ils m'ont répondu « quand on fait venir quelques parents, ils ne parlent que de leur enfant. » « C'est normal », leur ai-je répondu, « il faut permettre aux parents de construire une pensée collective de parents. Si vous aviez un représentant de groupe de parents, il aurait une parole distanciée et élaborée, fruit d'une réflexion collective de parents. »

Il est donc question de **qualifier le savoir individuel en savoir collectif** : produire de la sociabilité ne se résume pas à un simple réseau d'échange mais c'est le produit d'intentions, de valeurs, de projets et de rapports de force qui animent les dynamiques collectives (coélaborer, coconstruire et éventuellement cogérer).

- **Le plaisir, l'informel, le sensible, le convivial comme éléments indispensables pour faire vivre des espaces de rencontres**. Trouver des modes d'animation différents, d'autres formes d'expression que simplement la parole ou le tour de table comme des modalités de participation conviviales. Il est utile de passer par le monde symbolique, le jeu, l'art, la culture, les repas avec parfois l'intervention d'artistes.

« Par exemple, il y a quelques années nous menions des actions de développement social dans des territoires en repli, en dévitalisation. Pour rencontrer les habitants, nous avons fait appel à des artistes. On invitait les habitants à une soirée-débat avec un temps de musique ou de conte et ensuite on ouvrait le débat pour échanger sur « qu'est-ce que je vis dans mon territoire, qu'est-ce que j'ai envie qu'il se fasse et notamment pour les enfants ? » La parole était souvent plus libre et plus sensible. Les habitants venaient plus volontiers aussi partager un temps. Un autre exemple, pour mener des diagnostics petite enfance, une équipe a imaginé un jeu de l'oie pour animer les réunions d'échange entre habitants, élus, techniciens, socioprofessionnels afin de permettre à chacun de s'exprimer facilement sur la connaissance de son territoire, ce qu'il voyait et projetait pour l'avenir dans un domaine donné (ici la petite enfance mais aussi l'école, les déplacements, la place des familles...). »

⁴ Cf. les travaux de Sherry Arnstein sur l'échelle de la participation : <http://90plan.ovh.net/~afresc/Doc/echelle%20de%20participation.pdf>

- **L'utopie, le rêve** : Il est important de tendre vers quelque chose qui nous tire fort (l'utopie) avec d'autres ambitions que l'action elle-même.

Accepter que les gens soient porteurs de rêve et qu'ils puissent aller jusqu'au bout.

Il faut introduire du rêve dans les projets mais en restant réaliste et pour cela, se poser les questions suivantes :

- ce que le groupe peut faire,
- ce que le groupe peut faire avec d'autres qui sont d'accord,
- ce que le groupe peut faire avec d'autres qui ne sont pas d'accord.

- **Valorisation des savoirs et des ressources** : il est important de partir des aspirations, des ressources et non des manques. **Il s'agit de reconnaître chacun comme une personne riche de savoirs et de capacités** et de s'appuyer sur les forces et les potentialités existantes. Partir des possibilités et des ressources plus que des faiblesses. Détecter ce que les gens sont capables de faire et faire émerger l'envie qu'ils acquièrent des compétences. Chacun prend conscience de son propre pouvoir d'agir sur l'environnement, sur sa vie et celle de ses enfants.

Si effectivement se construit une image positive de chacun au sein du groupe, porteur de projet, il est tout aussi important de faire connaître à l'extérieur l'avancée des projets, des actions, de la réflexion. Ainsi l'extérieur (les partenaires, les autres territoires) renvoient une image positive du territoire, des actions : *« Il se passe des choses dans cette vallée... avec ces habitants... avec ces parents. »*

- **L'éducation populaire, citoyenne** comme un processus « médiateur » où toutes les personnes impliquées s'instruisent, deviennent acteurs, citoyens dans la mesure où ils se transforment comme participant à un projet (ce que nous voulons) et avec une trajectoire (la pratique). Cela suppose **de considérer l'éducation dans une vision prospective de changement**. Il faut dire aux personnes que leur participation est utile, qu'on a besoin du savoir, du savoir-faire de chacun et que ça permet de changer les choses. C'est **une forme d'apprentissage collectif** qui permet d'élever le niveau de discernement de chacun.

- **La réciprocité** : Chacun apporte quelque chose dans le groupe. On peut mettre en place une forme d'échange de savoirs. Il faut créer les conditions pour connaître les attentes des nouvelles personnes qui arrivent dans le groupe, sur quel thème elles veulent travailler, leurs domaines de compétence, leur savoir-faire.

Ce propos peut être illustré par **la théorie du don** (selon l'anthropologue Marcel Mauss⁵) : quand on reçoit, on est en dette et du coup on donne à son tour. **Établir des relations, avoir des liens signifie accepter de recevoir de l'autre un don symbolique**. On a alors une obligation morale, ce qui établit une relation pérenne. Dès lors qu'on accepte un don de quelqu'un, on devient son obligé, on est obligé de rendre, or, rendre c'est donner à son tour. Cette circulation de la dette, ce cycle de don est la force de base du lien entre les individus.

Exemple : dans une crèche parentale, les parents et les professionnels acceptent de recevoir de l'autre. Tant que cela fonctionne, chacun se sent dans l'obligation d'en rajouter « mais tu as déjà fait les courses, c'est à mon tour, pas du tout, c'est à mon tour ! »

- **Les écueils, les freins**

- l'instrumentalisation exogène,
- la confrontation des temps (temps de maturation, de démocratie des projets, temps institutionnels, temps des territoires...),
- les prises de décisions dans les projets,
- le jugement et les représentations,
- les difficultés de dialogue entre habitants et institutions,
- l'essoufflement et la démobilisation : difficulté à mobiliser des habitants, des parents,
- la lourdeur des dispositifs, des règles de sécurité, de la gestion, les obligations administratives, les normes...
- le manque de moyens (notamment pour répondre aux contraintes administratives),
- la taille des groupes qui ne doit pas être trop importante.

- **La démarche**

Dans un premier temps, il s'agit de susciter l'envie, créer des prétextes à rencontre, semer des graines, notamment comme on l'a vu avec des artistes, ce qui permet de faire venir les personnes et ensuite imaginer des temps d'échange⁶. S'appuyant sur des personnes « ressources » du territoire pour connaître, rencontrer les habitants, sur les personnes « charnières » (à la charnière entre les divers groupes d'habitants : ce sont souvent les femmes).

⁵ Cf. Michel Bass, Médecin, socioéconomiste, directeur de l'Afresc dans : **Accueil de la diversité dans les lieux d'accueil, identité et altérité**, 28 mai 2007 : <http://90plan.ovh.net/~afresc/spip.php?article58>

⁶ À ce propos, des films sur la démarche de l'Accepp sont visionnables en ligne sur le site de demain TV.
<http://www.demain.fr/les-chaines/demaintv-a-la-carte/demaintv-a-la-carte/fiche-edition/au-fil-de-l-art/>
<http://www.demain.fr/les-chaines/demaintv-a-la-carte/demaintv-a-la-carte/fiche-edition/larbre-a-galettes/>

Ensuite, il faut amener les habitants à être partie prenante du projet.

- Au départ du projet en utilisant par exemple la page blanche où tout le monde s'exprime, donne ses idées. Ce temps peut être long et riche. Il permet de travailler sur différentes choses, pas seulement sur ce qui est commun.
- En cours de projet, il s'avère nécessaire de garder un temps d'appropriation des projets pour les nouveaux venus.

Enfin, il est essentiel de maintenir la mobilisation et pour cela :

- d'inventer un fonctionnement régulier pour assurer la continuité (un cadre de rencontre, des délais pour atteindre un but),
- de trouver des solutions alternatives,

Exemple : il faut six mois/un an pour créer une microcrèche, un à deux ans pour une crèche classique. Les parents instigateurs, promoteurs s'essouffent, leurs enfants grandissent. Souvent on met en place des ateliers parents-enfants...

- d'organiser des moments, espaces conviviaux tel des repas, fêtes, soirées,
- de prévoir des modalités de participation souples et des outils d'animation différenciés.

Dans ce cadre, l'animateur en charge des questions de développement amènera ses compétences techniques et les habitants coélaboreront les projets qui les concernent (auto-formation assistée).

2) Le parent dans les services petite enfance

L'accueil du jeune enfant est un enjeu des politiques publiques et au-delà de la fonction éducative. Il permet aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, concoure à l'intégration des familles les plus fragiles...

Concernant la place des parents dans les lieux d'accueil petite enfance, que je nommerai crèche pour simplifier, nous sommes passés d'une époque où les parents avaient l'interdiction quasi totale de rentrer dans les crèches à une place instituée et voulue aujourd'hui.

En effet, la fin du 19^e siècle à vue croître les asiles et les œuvres de bienfaisance en lien avec l'industrialisation. Après la deuxième guerre mondiale, la malnutrition et le taux de mortalité infantile restaient importants. Les crèches hygiénistes et médicalisées sont apparues dans les années 50 comme une réponse à cette situation sanitaire. Ce n'est qu'avec l'avancée de la psychologie de l'enfant, dans les années 70, que les choses changent. L'enfant

n'est plus seulement un objet de soin et d'attention mais « une personne ».

Ce fut alors l'émergence des formules innovantes telles les maisons vertes de Françoise Dolto et les crèches sauvages issues de la mouvance de 68. Ce sont ces dernières qui sont le fondement de ce que l'on a appelé par la suite « crèches parentales ».

Les parents, à l'époque s'organisaient entre eux pour s'occuper collectivement des enfants dans des structures « autogérées ». Une note de service de 1981, les a reconnus officiellement, leur a permis d'obtenir un agrément des services de la Protection maternelle infantile (PMI) ainsi que des financements pour pouvoir embaucher du personnel qualifié.

En 1983, suite au rapport "*L'enfant dans la vie, une politique de la Petite Enfance*" de **Bouyala-Roussille**⁷ pour le secrétariat d'État à la famille, la place des parents dans les établissements d'accueil du jeune enfant est instituée.

Puis le décret d'août 2000⁸, remanié en 2010⁹, demande à tous les établissements d'accueil de jeunes enfants de définir la place des parents et notamment dans le projet d'établissement¹⁰.

Les gestionnaires et particulièrement les professionnels ont donc aujourd'hui la responsabilité de penser, de créer les conditions favorables à l'accueil des parents.

Les parents peuvent alors avoir des places très différentes selon les crèches :

Pour les crèches non gérées par les parents (crèches à gestion publique, associatives ou privées lucratives), cela peut se traduire par :

- de simples réunions d'information pour les parents,
- des temps d'échanges avec les parents sur le fonctionnement de la crèche, où ceux-ci donnent leur avis,
- la possibilité pour les parents d'être associés à des sorties, des projets et même de pouvoir en proposer (co-élaboration).

Pour les crèches gérées par des associations parents, la place des parents concerne tous les

⁷ Voir l'article issu de *La Gazette de l'ACEPP* - n°94-95, déc. 2009, p. 32 : « **Petite enfance, où allons-nous ?** » <http://www.acepp.asso.fr/-Ressources->

⁸ Décret n° 2000-762 du 1er août 2000, sous le terme générique « d'établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans » indique que les établissements ou services d'accueil de la petite enfance élaborent un projet d'établissement qui comprend « la définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service ». Il stipule également que le règlement intérieur des établissements doit préciser « les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement ou du service ».

⁹ Journal officiel - JORF n°0130 du 8 juin 2010, p. 10485

¹⁰ Le projet d'établissement est un document qui comprend le projet social, éducatif et pédagogique. Obligatoire, il implique l'ensemble des acteurs de la crèche.

niveaux : la responsabilité associative, la fonction employeur et gestionnaire, l'élaboration du projet avec les professionnels, les relations avec les partenaires, la participation à des activités, à des sorties, à des actions particulières et éventuellement à l'investissement dans le quotidien auprès des enfants, de façon régulière, ce que nous appelons « les permanences ».

Les permanences peuvent se traduire par une présence d'une demi-journée par semaine ou toutes les deux semaines ou tous les mois, principalement en milieu urbain où les parents ont plus le choix du mode d'accueil.

En milieu rural, les permanences des parents dans les crèches sont moins fréquentes (quelques heures le matin ou le soir, ou pendant les repas ou pas du tout ; ceci en fonction du temps disponible des familles). Par contre, les parents sont souvent plus investis dans les liens entre la crèche et le territoire.

Les crèches « rurales » combinent d'ailleurs depuis longtemps (bien avant l'appellation multiaccueil) plusieurs modes d'accueil : crèche-halte-garderie, centre de loisirs, etc. afin de répondre pour un moins grand nombre d'enfants à des accueils multiformes et les formes de participation des parents sont plus différenciées.

Cette place des parents aux côtés des professionnels est ce que nous appelons **la coéducation** qui est un enjeu d'actualité aujourd'hui. On en parle dans les médias, dans les établissements socioéducatifs...

Cette coéducation est fondatrice d'une continuité éducative pour l'enfant lui-même et il est important de respecter les parents dans leur rôle aussi bien individuel que collectif. La coéducation, c'est partager les tâches mais aussi les responsabilités.

Cette collaboration parents- professionnels¹¹ instituée **produit des bénéfices** que j'aimerais vous présenter. Ils sont issus de témoignages de nombreux parents et professionnels de notre réseau :

1. Pour les enfants

- une continuité éducative qui est source de sécurité pour eux,
- cela participe à leur construction identitaire au sens où cela renforce l'estime de soi (pour l'enfant voir son parent au sein de la crèche est valorisant),
- cela évite une fracture entre les modèles éducatifs familiaux et le modèle de la crèche.

2. Pour les parents :

- de mieux connaître le lieu d'accueil où ils confient leur enfant amenant ainsi un sentiment de confiance,
- d'apprendre des professionnels mais aussi des autres parents, notamment en se confrontant à d'autres pratiques,
- d'être reconnu dans un collectif, et éventuellement d'y avoir des responsabilités qui constitueront des leviers pour prendre part à la vie locale (conseil municipal, représentant de parents à l'école, autres implications...),
- de se confronter au pouvoir politique, institutionnel et de s'exercer à la citoyenneté.

3. Pour les professionnels

- c'est un remède à la routine car ils sont réinterrogés régulièrement, ce qui génère un enrichissement important,
- cela facilite la prise en charge des enfants en connaissant les pratiques éducatives des parents,
- cela produit de la reconnaissance vis-à-vis des parents (les parents voient au quotidien le travail des professionnels, partagent avec eux des réflexions...).

Les obstacles majeurs pour envisager cette coéducation :

a) Pour les professionnels :

- leur crainte d'être contrôlés par les parents, qui sont en plus leurs employeurs, est légitime (intrusion des parents, menace identitaire...), ce qui est plus sensible avec des personnels moins formés...
- il leur est parfois difficile de gérer les confrontations de valeurs éducatives avec les parents mais aussi de poser des limites en leurs présences,
- le manque de formation des professionnels pour travailler avec les parents (pas assez enseigné dans les écoles de formation),
- l'obligation de remobiliser les nouveaux parents et le changement régulier des groupes de parents.

b) Pour les parents et les professionnels :

- la taille des crèches, car plus les structures sont importantes (au-delà de 20/30 places) plus la participation de tous les parents est difficile,
- les contraintes règlementaires, financières, normatives, techniques de plus en plus lourdes,
- des investissements différents entre parents, certains sont plus actifs dans les conseils d'administration et bureaux et/ou au quotidien avec les enfants et d'autres plutôt utilisateurs, donnant parfois des coups de

¹¹ À ce sujet, il est intéressant de visionner l'intervention de Marie-Claude Blanc, chargée de mission et formatrice à l'Accepp Rhône lors de la conférence-débat organisée par l'UNAF « **La place des parents dans les établissements de crèches** », le 5 décembre 2012 : <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique1089>

main, les flux de participation peuvent être sources de polémiques,

- l'éloignement entre les parents bénévoles gestionnaires des lieux d'accueil en milieu rural et les élus locaux avec les prises de compétences intercommunales. Le lien aujourd'hui se fait le plus souvent avec des techniciens de communautés de communes et non des élus de proximité (on n'est plus sur des échanges politiques, mais des échanges techniques).

Ces structures où les parents sont associés aux professionnels ont montré que cette collaboration parents-professionnels était possible et fructueuse, quand la place des parents est posée d'emblée, quand elle est indispensable au fonctionnement.

L'Acepp accompagne cette coéducation, en s'appuyant sur trois principes forts¹² :

- considérer **le parent comme premier éducateur** de l'enfant, ce qui induit une responsabilité partagée,
- l'accès à **toutes les familles** et l'accueil de la diversité (lutter contre les discriminations),
- le **rôle des lieux d'accueil dans les territoires** et leur ancrage qui permet **de générer du lien social** (du développement social) et des réseaux de solidarité, des ouvertures (tels des projets intergénérationnel, des liens crèches/écoles...).

Ainsi **l'Acepp et son réseau met en place** de nombreuses actions d'accompagnement, de formation parents-professionnels, d'échanges entre crèches et de mise en réseau, de soutien à la gestion financière et ressources humaines, de médiation entre les élus, les administrations et les crèches... mais aussi, intervient dans les écoles de formation pour former les futurs professionnels à la place des parents ainsi qu'auprès des gestionnaires de crèches publiques pour les former, les sensibiliser à la place des parents.

Les professionnels sont les garants du projet de la crèche et de son histoire, de la qualité d'accueil et leur conviction, leur engagement permet ce renouvellement de participation des parents régulière.

La participation des parents est le résultat d'une volonté, elle demande du temps, de l'écoute et du respect des situations sociales et familiales : la confiance, le non jugement, le travail sur les représentations.

Il faut veiller au quotidien à ce que tous les parents puissent participer au projet, à sa conception, à son animation.

Chacun doit s'interroger sur la non-participation des parents aux manifestations, réunions, comités où ils sont invités à participer et où leur implication est souhaitable.

Pour optimiser cette participation, je ne reviendrai pas sur les éléments de démarche de participation énumérés en début d'exposé mais j'aimerais témoigner de **quelques points importants de vigilance à observer :**

- le projet doit explicitement soutenir les professionnels dans la mise en œuvre de cette participation parentale,
- une attitude d'écoute doit être observée pour ne pas juger et respecter les pratiques éducatives différentes,
- des espaces doivent être pensés dans la crèche pour faciliter l'entrée des parents et leur place dans le lieu,
- il convient de ne pas hiérarchiser les formes de participation (le ménage ou la peinture est aussi important que faire les fiches de paie ou changer les enfants...),
- le renforcement des compétences des professionnels doit être recherché afin qu'ils puissent passer d'une position de domination à une position de parité sachant les parents et les professionnels ne remplissent pas les mêmes fonctions,
- le plaisir partagé et la convivialité ne doivent en aucun cas être négligés.

Je vous remercie,

Françoise Brochet
Acepp

¹²Plus d'information sur ce sujet dans la **charte de l'Acepp pour l'accueil du jeune enfant** : <http://www.acepp.asso.fr/Nos-chartes>